

leur date d'entrée en vigueur, laisse aux entreprises qui doivent effectuer des aménagements le temps d'y procéder.

Les Canadiens peuvent s'inspirer de l'éventail des mesures prévues par l'ADA. Par exemple, elle impose l'obligation d'aménagements pour permettre aux personnes handicapées d'accomplir «les fonctions essentielles du poste», sauf dans les cas où cela représenterait des difficultés excessives. La loi parle de réaménagement du travail, de travail à temps partiel, de réaffectation des fonctions, d'appareillage et de services d'appui, ainsi que de formation, en tant qu'obligations des employeurs. La notion de «difficulté excessive» sera fonction du coût et fera l'objet de normes élaborées par un organisme fédéral, l'*Equal Employment Opportunities Commission* (Commission de l'égalité des chances dans l'emploi).

Il importe de signaler le rôle que les personnes handicapées ont joué dans l'élaboration de la loi et les pressions qu'elles ont exercées en ce sens. Les organisations de défense des personnes handicapées ont obtenu des crédits fédéraux pour diffuser auprès de la base une éducation sur les droits de la personne, identifier des chefs de file à l'échelle locale et constituer un réseau fort. Il s'est ainsi créé une coalition non partisane qui a réussi à influencer le processus politique américain, étant fortement implantée dans les deux partis politiques, et qui a su défendre les services aux personnes handicapées contre les mesures d'austérité budgétaire fédérales du début des années 1980.

En raison de l'activisme des personnes handicapées elles-mêmes, les problèmes de l'invalidité ont suscité un vif intérêt politique. Au cours de la campagne des élections au Congrès de 1986, une personne handicapée suivait chaque candidat. Les législateurs américains se sont rendu compte que les personnes handicapées forment une catégorie politique distincte forte de 35 millions de personnes. Lors de la campagne présidentielle de 1988, les deux candidats avaient des comités sur l'invalidité. Le ralliement du candidat républicain à l'idée d'une loi sur les droits civils des handicapés lui a valu une bonne partie des voix de ces derniers. Le soutien de la *Leadership Conference on Civil Rights* (Conférence des dirigeants sur les droits civils) a valu à ces projets de loi, prestige politique et intérêt des médias. Après l'élection, l'administration Bush a donné sa bénédiction à l'idée d'un *American with Disabilities Act* et travaillé à la rédaction d'un texte à soumettre au Sénat.

Lorsqu'elles se sont lancées dans la vie politique, les organisations américaines de personnes handicapées ont dû confronter certaines réalités et contracter certaines alliances. Il leur a fallu réévaluer leurs objectifs et priorités à la lumière des mesures spécifiques qu'elles pouvaient espérer. Notre Comité a été grandement impressionné par l'équilibre qu'elles ont trouvé et les victoires qu'elles ont remportées. Pour obtenir